



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea
Objet : Plat'AU - PERMIS DE DEMOLIR

Numéro : PD 062498 26 00003 U6201
Adresse du projet : 9 RUE MARX DORMOY 62300 Lens
Déposé en mairie le : 20/05/2026
Reçu au service le : 28/05/2026
Nature des travaux: 05082 Démolition

Demandeur :
Monsieur SAÏ FARID
12 RUE DE LA PAIX
62710 COURRIERES

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord. Par ailleurs, ce projet appelle des recommandations ou des observations :

Si une place de stationnement est aménagée, les surfaces extérieures de stationnement ou de roulement sur le terrain privé devraient être réalisées avec des revêtements perméables ou végétalisés (revêtement pavés sur sable, stabilisé, pavés ou dalles enherbés...).

La haie de clôture devrait être entretenue ou remplacée avec une haie vive d'essences locales variées. Le muret de clôture en parpaing devrait être enduite de teinte beige clair.

Ces travaux, ainsi que la reconstruction d'une annexe, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux distincte.

Fait à Arras

**Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR**

PD 062498 26 00003
Date d'export : 29/07/2026

Lens

Date de dépôt dossier : 20/05/2026

Libellé du fichier : avis_ABFPermis_1_1.pdf

Date de numérisation du fichier : 29/07/2026

Demandeur principal : SAÏ FARID

Adresse du projet : 9 RUE MARX DORMOY

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX - 03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

PD 062498 26 00003
Date d'export : 29/07/2026

Lens

Date de dépôt dossier : 20/05/2026

Libellé du fichier : avis ABFPermis 1_1.pdf

Date de numérisation du fichier : 29/07/2026

Demandeur principal : SAÏ FARID

Adresse du projet : 9 RUE MARX DORMOY

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX -
03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

ANNEXE :

Gare situé à 62498|Lens.

PD 062498 26 00003
Date d'export : 29/07/2026

Lens

Date de dépôt dossier : 20/05/2026

Libellé du fichier : avis ABFPermis 1_1.pdf

Date de numérisation du fichier : 29/07/2026

Demandeur principal : SAÏ FARID

Adresse du projet : 9 RUE MARX DORMOY

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX -
03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr